



**Fédération
Syndicale
Unitaire**

La FSU Guyane

En Guyane la FSU c'est :

Le SNES pour les professeurs certifiés et agrégés, les CPE, les CoPsy, les documentalistes,

Le SNUIPP pour les professeurs des écoles et instituteurs,

Le SNEP pour les professeurs d'éducation physique et sportive,

Le SNUEP pour les professeurs des lycées professionnels,

Le SNETAP pour les professeurs des lycées agricoles,

Le SNICS pour les personnels infirmier(e)s de l'Éducation Nationale.

Les personnels non titulaires sont syndiqués dans le syndicat de la FSU de leur choix.

Conseil de l'Éducation Nationale du 29 mai 2013.

Ce CEN était réuni une nouvelle fois suite à celui du 21 mai où le quorum n'avait pas été atteint.

Composition du CEN.

La représentativité des organisations professionnelles a été déterminée au regard du résultat des élections au CTA. Les sièges ont été répartis proportionnellement (les restes étant répartis à la plus forte moyenne). Par ces modalités, la FSU obtient 6 sièges au CEN sur les 15 qui appartiennent aux organisations syndicales. Les autres sièges sont attribués à l'UNSA, à SUD et à l'UTG-CGT.

Les modalités de répartition n'avait pas été communiquées à la FSU. Parmi les militants que nous avons désignés, l'administration a rayé deux noms sans nous en avertir.

Nous avons signalé que le Conseil Délibératif de la FSU fournirait une nouvelle liste de membres pour sa représentation. Approbation du Recteur.

Approbation des procès verbaux.

Des procès verbaux datant de 2009 ont été exhumés qui n'avaient jamais été transmis ni approuvés. En dehors de l'intérêt archéologique de telles trouvailles, c'est sans doute un geste de l'administration pour montrer qu'elle porte de l'intérêt à cette structure. Ce CEN était en effet un peu plus suivi que les autres fois (même si le quorum ne parvient toujours pas à être obtenu).

La FSU s'est abstenue (comme presque tout le monde) sur le vote de ces procès verbaux.

Règlement intérieur.

18 mois après les élections professionnelle et après plusieurs CEN, le règlement intérieur n'avait toujours pas été rédigé ni approuvé. Malgré ce délai, l'administration n'a pas réussi à fournir le document en temps et en heure et il a été distribué lors de la séance.

Pour cette raison, la FSU a signalé que le vote sur ce texte devait être reporté.

L'enjeu principal de ce règlement intérieur est la participation des suppléants aux séances. Nous avons obtenu au CTA et aux CAPA une rédaction commune qui indique le mode de convocation des suppléants et les autorisations d'absence qui en découlent. Nous avons demandé que soit reprise cette rédaction.

Calendrier scolaire 2013-2014.

Déclaration de la FSU :

Le rectorat propose la rentrée des enseignants le 29 août, mais n'a pas les moyens de le

réaliser. Tous les enseignants qui changent d'affectation, qui sont nommés sur un premier poste ou qui sont stagiaires ont leur arrêté fixé au premier septembre. Ce sont pour la Guyane des centaines d'enseignants qui seront en situation irrégulière le 29 et 30 août. Le rectorat va-il faire des centaines d'ordres de mission pour régulariser ces situations ? Quelles dispositions pour ces personnels en cas d'accident ? Le désordre inévitable qui en résultera ne peut que nuire aux conditions de la rentrée déjà si difficile à organiser dans notre département.

Le rectorat ici privilégie l'effet d'annonce au détriment de l'efficacité.

Nous proposons une rentrée le 2 septembre et laisser aux établissements l'autonomie d'organiser les deux demi-journées de rattrapage tant du point de vue des dates que des modalités.

L'UNSA intervient pour rejeter notre proposition et s'associe à la proposition du Recteur de rentrer le 29 août.

La FSU vote contre avec SUD et l'UTG-CGT, l'UNSA vote pour la rentrée le 29 août. Les autres membres du CEN étaient partagés. La proposition du Recteur est acquise avec une seule voix de majorité.

Carte scolaire premier degré.

La dotation carte scolaire du premier degré reste insuffisante mais propose un certain nombre de mesures portées de longue date par la FSU :

- Formation des enseignants,
- Classe de proximité et maîtres itinérants,
- Prise en charge du handicap.

Afin de soutenir ces mesures encore très fragiles, la FSU a voté pour cette carte scolaire.

Carte scolaire second degré.

Déclaration de la FSU :

La dotation second degré 2013 - 2014 ne peut satisfaire personne.

Les créations d'emplois annoncées ne suivent pas l'augmentation du nombre d'élèves inscrits.

Elles suivent encore moins l'augmentation démographique, il y a une différence de près d'un point entre l'augmentation du nombre d'enseignants et l'augmentation du nombre de jeunes de 10 à 20 ans.

L'académie poursuit donc la lente dégradation de sa situation et l'État ne tient pas sa promesse de refondation de l'école.

Le nombre de salariés travaillant dans l'éducation nationale tous emplois confondus (administratifs, techniciens, enseignants, surveillants) pour encadrer les jeunes de 3 à 19 ans est très inférieur en Guyane à ce que l'on constate dans les autres académies.

En Guyane, il y a environ 90 salariés pour encadrer 1000 jeunes de 3 à 19 ans.

La moyenne nationale est de plus de 130 salariés pour encadrer 1000 jeunes, c'est à dire environ 45% de plus que la Guyane.

Cette situation n'est pas spécifiquement Domienne puisque la Réunion et la Guadeloupe ont un encadrement légèrement supérieur à la moyenne nationale.

La Martinique a même 154 salariés dans l'éducation nationale pour 1000 jeunes de 3 à 19 ans c'est à dire un encadrement de sa jeunesse de 71% supérieur à celui de la Guyane.

Pour rejoindre le taux d'encadrement moyen de ses 80000 jeunes, il manque donc environ 3000 emplois. Pour rejoindre le taux d'encadrement de la jeunesse de Martinique, il manque plus de 5000 emplois dans l'éducation nationale en Guyane.

Ces chiffres donnent le vertige, ils reflètent pourtant la situation qui est la notre : une jeunesse qui quitte massivement l'école très jeune et sans qualification, une non scolarisation en constante augmentation.

Ces chiffres ne sont jamais évoqués, ils sont pourtant connus. Comment peut on se satisfaire

d'une dotation qui dégrade encore cette situation de sous développement scolaire ?

Trop de la jeunesse de Guyane est aux portes de l'école. Entre 3 et 6 ans, après 16 ans, et de plus en plus souvent entre ces deux âges.

La dotation qui est présentée aujourd'hui est le signe que le Ministère ne prend pas en compte les difficultés immenses que rencontre la Guyane pour constituer ses réseaux, pour former ses cadres, pour amener et maintenir sa jeunesse dans les écoles.

Pourtant notre situation unique, résultat d'une dégradation lente et constante depuis 15 ans, a des incidences qui ne sont jamais évoquées.

La Guyane était le DOM qui avait en 1999 le plus fort taux de diplômés du supérieur parmi ses jeunes. Les 4 DOM avaient à l'époque entre 9% et 12% de leurs jeunes adultes diplômés du supérieur.

10 ans plus tard, la Martinique, la Réunion et la Guadeloupe avait doublé le taux de diplômés du supérieur parmi leurs jeunes adultes, dans le même temps la Guyane n'avait pas progressé et se trouve évidemment aujourd'hui très en retard par rapport aux autres DOM. La Guyane ne peut plus être comparés aux 3 autres DOM, aujourd'hui sa situation est comparable à celle de Mayotte.

Et elle continue de se dégrader.

Il faudra un jour faire le bilan de l'action du Rectorat de Guyane depuis 15 ans et ne plus se contenter d'une autosatisfaction de façade.

La FSU dénonce, à travers son avis négatif à cette dotation second degré, l'absence de projet et de politique à la hauteur des besoins qui sont les nôtres.

La FSU vote contre avec SUD, l'UNSA et l'UTG-CGT votent pour.

Les rythmes scolaires.

Déclaration de la FSU :

Les conseils d'école n'ont pas tous été consultés. Le CHSCT n'a pas donné son avis, comme le prévoit la législation. L'aspect financier est certainement l'unique raison qui a poussé certains maires à s'engager précipitamment dans cette réforme des rythmes scolaires.

L'intérêt des élèves a été relégué au second plan et nous sommes opposés à cette réforme, pour plusieurs raisons :

Nous n'avons pas la garantie que l'ensemble des élèves auront accès aux activités périscolaires, si elles sont mises en place.

Un flou demeure quant aux horaires de ces activités.

Nous refusons que les familles aient à supporter le coût de cette réforme et soient dans l'obligation de financer les activités, le transport et la restauration scolaire un jour de plus par semaine.

A ce jour, certaines municipalités ont fait le choix de s'engager dans cette réforme et pourtant aucune n'a élaboré un projet éducatif territorial. C'est bien la dotation spécifique de l'état, 90€ par élève, qui a convaincu les maires au détriment de l'intérêt des élèves. Nous n'en sommes, hélas, pas surpris du tout.

Le secrétaire départemental de la FSU
Christophe BOUCHY